

Traite 'HOULIN

Proposition de plan - Premier chapitre - Daf 2 a et b

2 a

Mishna

Tous peuvent faire l'abattage rituel (shechita), et la Shechitah est cachère, à l'exception d'un Chersh (sourd-muet), un fou ou un mineur, de peur qu'il ne massacre incorrectement ;

Si l'un d'entre eux a massacré pendant que d'autres regardaient, la Shechitah est cachère.

Guemara

« Tous peuvent faire abattage rituel' signifie, l'Chatchilah. Et la Shechitah est cachère, semble vouloir dire b'Di'eved !

- *Rav Acha brei d'Rava : 'Tous' ne signifie pas toujours l'Chatchilah !*
 - *Mishnah : Tous peuvent faire Temurah (déclarent qu'un animal Chulin est à la place d'un Korban), que ce soit les hommes ou les femmes.*
 - *Ce n'est pas l'Chatchilah, le verset précise bien "il ne l'échangera pas" !*
 - *Rav Ashi : Là, la Mishnah précise ensuite, " non pas qu'on puisse faire Temurah a priori, mais que si on la fait, alors a posteriori, l'animal Chulin devient Hekdesh, et la personne reçoit 40 coups de fouet ".*
- *Rav Acha brei d'Rava pose une autre question / Mishnah :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Tous (peuvent) promettre son propre « Erech » (donner au Temple la valeur de sa personne basée sur son âge et son sexe) à Hekdesh, et les autres (peuvent) promettre de donner la valeur de « Erech » d'autrui.*
- *Tous peuvent promettre de donner leur propre valeur (en tant qu'esclave) au Hekdesh, ou d'autres peuvent promettre de donner la valeur d'autrui.*
 - *Ce n'est pas l'Chatchilah - "si tu t'abstiens de faire vœu, tu ne porteras pas le péché" ! Donc « Tous » ne signifie pas toujours « a priori »*
 - *Beraita - R. Meir : "Mieux vaut ne pas faire de vœux que de faire des vœux et de ne pas les accomplir" ;*
 - *R. Yehudah dit, le mieux est de faire vœu et d'accomplir.*
 - *Même R. Yehudah ne permet que de déclarer un animal Hekdesh, mais pas de s'obliger (à amener un animal, ou à s'engager envers Hekdesh, de peur qu'il ne soit incapable d'accomplir) !*

2b

Rav Ashi : Pouvez-vous dire que chaque fois que la Mishnah dit " tout ", c'est " Di'aved " ?

- *"Tous sont obligés dans la Mitzvah de Sukah.*
- *"Tous sont obligés à la Mitsva de Tzitzis.*
 - *Rav Acha : En fait lorsqu'on dit "tous sont obligés", c'est l'Chatchilah. Cependant, autrement, " tous " signifie " Di'aved ".*
 - *Rav Ashi - Mishnah : Tous font Semichah (s'appuient sur le cou de leur Korban), signifie hommes et femmes.*
 - *C'est l'Chatchilah - "il penchera sa main, et le Korban sera agréé" !*
 - *Je suis d'accord que " tout " s'applique à l'Chatchilah, mais cela s'applique aussi b'Di'aved.*
 - *J'ai demandé pourquoi nous supposons que dans notre Mishnah, « tous » signifie l'Chatchilah, pour pouvoir poser une question. Peut-être que ça veut dire b'Di'aved, et il n'y a pas de difficulté !*
- *La Mishnah continue « et la Shechitah est cachère », c'est-à-dire b'Di'aved. Mais, l'expression suivante Si " tous ceux qui ont été abattus " signifie b'Di'avad, a*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

posteriori, pourquoi la Mishnah utilise-t-elle une deuxième expression de b'Di'avad ?

La Mishnah enseigne que "tous peuvent massacrer". Même un Tamei peut massacrer Chulin....

- *C'est évident !*
 - *Il peut abattre Chulin Al Taharat Kodesh (traité comme Kodashim). Rabah bar Ula soutient que Chulin Al Taharat Kodesh est comme Kodashim ;*
 - *Il utilise un long couteau, pour éviter de toucher l'animal (après la Shechitah, car alors il peut devenir Tamei).*
 - *Une personne Tamei ne doit pas abattre Kodashim, de peur qu'il ne touche l'animal. S'il a massacré, et qu'il est sûr de ne pas avoir touché, la Shechitah est cachère ;*

La Mishnah dit : "Sauf pour un Cheresh, fou ou mineur. S'ils ont abattu même un animal Chulin, c'est interdit, de peur qu'ils ne s'arrêtent pendant la Shechitah, pressent (le couteau, au lieu de couper), ou font Chaladah (Shechitah quand le couteau est couvert).

- *La Mishnah dit : "Si quelqu'un a abattu pendant que d'autres regardaient, la Shechitah est cachère. A qui cela se réfère-t-il ?*
 - *Il s'agit d'un Cheresh, d'un fou ou d'un mineur.*
 - *Si oui, la Mishnah aurait dû dire " s'ils ", et non " l'un d'eux " !*
 - *Il s'agit plutôt d'un Tamei (personne) qui a abattu un animal Chulin.*
 - *La Reisha permet que Chatchilah !*
 - *Il s'agit plutôt d'un Tamei qui a abattu des Kodashim.*
 - *Pourquoi les autres doivent-ils regarder ? Nous avons dit qu'il suffisait qu'il soit sûr de ne pas avoir touché !*
 - *Il n'est pas là pour lui demander s'il l'a touché.*

Une autre Mishnah enseigne que si un Tamei a abattu des Kodashim, c'est casher !

- *Mishnah : Si un Pasul (quelqu'un disqualifié pour faire la Avodah) a abattu un Korban, c'est casher, puisque Shechitah peut être faite par un Zar (non-Kohen), une femme, un esclave, ou Tamei ;*
 - *Ceci s'applique même à Kodshei Kodoshim, à condition que (s'il est Tamei) il n'ait pas touché l'animal.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Notre Mishnah enseigne essentiellement cette loi, alors que cette deuxième mishnah enseigne tous les Pesulim pour Avodah, et chemin faisant, elle répétait la loi d'un Tamei qui a tué un Korban.*
- *Principalement, cette Mishnah enseigne cette loi. Et, puisque notre Mishnah enseigne au sujet d'un Tamei qui fait la shechita d'un animal Chulin, elle enseigne aussi quand il fait shechita de Kodashim.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l